



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 13 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de AURIOL René, BREVET Véronique et ETCHEVERRY Anne qui ont donné respectivement pouvoir à BOUCLEY Evelyne, PETITJEAN Jérôme et CHESSOUX Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, DUSSES Jacques, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien ;



Après avoir approuvé à l'unanimité les deux derniers comptes-rendus du conseil municipal, à l'unanimité, Madame la Maire désigne Bruno LE COADIC en qualité de secrétaire de séance.

Puis elle communique les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui avaient été conférées par le Conseil Municipal.

- Avenant n°1 au marché de travaux pour la transformation du bâtiment de la Poste au lot 4 Joël Lesca + 180 € ce qui porte le nouveau montant du marché à 3 130,25 € HT.
- Avenant n°1 au marché de la Poste pour le lot 3 Nottelet Plâtrerie, + 83,21 € ce qui porte le montant du marché à 27 334,01 € HT.
- Avenant n°1 au marché de la Poste, lot 2, SP Menuiseries + 1 363 € HT, pour un montant total modifié de 28 290,74 € HT.
- Décisions modificatives au B.P. 2024 Commune
 - o Virement de crédits : - 3 577,09 € au Dépenses de fonctionnement 60631 (Electricité) vers le 66111 (intérêts de la dette) et en investissement – 20 427,08 € au 201 divers vers le 1641 (remboursement capital).
 - o Virement de crédits : - 1 451 € au 201 vers le 16876 (remboursement capital).
 - o Virement de crédits du 7022 coupes de bois vers le 777 reprise amortissement pour 4700 € et en investissement virement de crédits du 202 vers le compte 13 (amortissement subvention) pour 4 700€.

Madame la Maire sollicite l'accord du conseil pour rattacher à l'ordre du jour une délibération permettant l'octroi d'une subvention au CCAS. Adopté à l'**unanimité**.



2025-02-13-01/03 ACQUISITION D'UNE PARCELLE PLACE DES LANDAIS

Madame J. Benoit-Delbast présente l'opportunité d'acquérir une partie de parcelle (AC18) à l'euro symbolique pour 77 m² afin de permettre une liaison piétonne entre l'allée de Clairbois et la Place des Landais.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-02/04 ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DU MARAIS

Madame J. Benoit-Delbast fait part que, dans le cadre de la succession de F. Dospital, la Commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle (AL 294) d'une superficie de 4 457 m² au prix de 295 000 € pour y réaliser 4 à 5 lots permettant l'accueil de primo-accédants.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-03/05 AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT DANS LE CADRE D'UNE COMPENSATION

Monsieur B. Fracchetti, conseiller délégué à la forêt rappelle que le projet d'aménagement en habitation du secteur Domaine de la Fougère a été soumis aux études préalables environnementales et une espèce protégée a été repérée. Afin de permettre son relogement, une parcelle (OC671, 40 310 m²) issue du domaine forestier communal va être sacralisée : Elle sera sortie du plan de gestion et deviendra forêt domaniale.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-04/06 INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS

Madame S. Chessoux expose que suite à la démission de Monsieur Delpuech de son poste de Maire et sa désignation par le Conseil Municipal pour le remplacer, elle a reconduit tous les adjoints et conseillers délégués dans leurs fonctions. Bien que leurs indemnités demeurent inchangées, il convient de délibérer à nouveau.

Elle précise que Monsieur Delpuech, nouveau conseiller délégué aux finances a renoncé à toute indemnité.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-05/07 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT

Suite au vote concernant l'achat de lot rue du Marais pour y réaliser 4 à 5 lots, le conseil a l'obligation de créer un budget annexe de lotissement, Dominette.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-06/08 GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PRET DE LA BANQUE DES TERRITOIRES – RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur Ph. Hirigoyen rappelle que les travaux pour la création de la Résidence Autonomie qui prévoit 25 T2 continuent et que dans le plan de financement il était prévu un emprunt souscrit auprès de la Caisses des Dépôts de 2 280 000 euros sur 40 ans, en P.L.S., au taux de livret A +1,11% pour l'un (1 920 000) et livret A + 0,60 % pour l'autre (- 329 340).

Le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré le 12.02.2025 et le Conseil Municipal accorde à l'**unanimité**, la garantie financière de la Commune.

2025-02-13-07/09 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE GYMNASSE

Les travaux pour le tennis couvert et le gymnase du collège vont débiter au premier semestre 2025. Il convient de solliciter les financements de l'Etat au titre de la DETR et du Département pour l'aide aux gymnases.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-08/10 APPROBATION DES ZONES ENR

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (champs ou parking photovoltaïques) proposés par les services de l'Etat.

Madame Chessoux rappelle que la régie des eaux de Labenne a réalisé un champ de panneaux photovoltaïques déjà en fonction, et que la Résidence Autonomie sera dotée de panneaux aussi.

2025-02-13-09/11 CONVENTION D'ADHESION DE LA BIBLIOTHEQUE AU RESEAU PUBLIC DES LANDES

La construction de la nouvelle médiathèque relogée à l'intérieur de l'ancien restaurant scolaire ayant été actée, le Département des Landes a accepté d'apporter une aide financière. En parallèle, la Commune adhère au Réseau Public des Landes pour la réalisation d'objectifs contribuant au développement de la lecture publique sur le territoire communal.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-10/12 MANDAT AU CDG40 POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE

Madame E. Boucley, conseillère déléguée au personnel rappelle que la loi imposant à partir du 01.01.2026 à tous les employeurs territoriaux de participer financièrement au financement des garanties couvrant le risque santé avec un minimum de 15€ par agent, la Commune adhère au groupement de commande mis en place par le Centre de Gestion des Landes qui se chargera de trouver le partenaire mutualiste idoine.

Adopté à l'**unanimité**.

2025-02-13-11/13 VOTE D'UNE SUBVENTION AU CCAS POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE

Dans le cadre du plan de financement de la Résidence Autonomie, MACS accorde une subvention de 250 000 euros à la Commune. Pour reverser cette somme, il convient d'affecter avant le B.P. une subvention de 125 000 € au CCAS, correspondant au 1^{er} acompte versé par MACS.

Adopté à l'**unanimité**.

Séance levée à 19h30.

A Labenne, le 14 Février 2025
Le secrétaire de séance


Bruno LE COADIC



La Maire

Stéphanie CHESSOUX

